

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1939

présenté par
M. Véran
-----**ARTICLE 10**

À l'alinéa 40, substituer aux mots :

« dispositions prévues aux cinq alinéas précédents, l'Agence centrale »

les mots :

« troisième à septième alinéas du présent 5°, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.